



Dictionnaire des théâtres du monde

Tournée

Déplacement d'une troupe de théâtre en vue de donner des représentations hors de la ville où elle exerce habituellement ses activités.

Une nécessité vitale

Jusqu'au XVIIe siècle, le régime normal de l'exploitation théâtrale était celui de la tournée, faute de lieux fixes spécialement conçus pour son exercice. Le théâtre professionnel était le fait de troupes itinérantes qui parcouraient les provinces et, pour certaines, faisaient, régulièrement ou à l'occasion, étape à Paris. Ce fut encore longtemps la règle dans la mesure où les privilèges accordés par l'autorité royale limitaient étroitement l'installation de troupes sédentaires. On a recensé près de deux cents de ces troupes qui ont exercé en France au cours du XVIIe siècle. Troupes libres, c'est-à-dire sans protecteur, comme celle dont [Scarron](#) décrit l'existence précaire dans son Roman comique, ou troupes protégées, ayant obtenu le soutien de quelque grand seigneur. Ainsi, la troupe de Molière fut protégée, durant ses années d'errance, par le duc d'Épernon, puis par le prince de Conti. Elles visitaient surtout les grandes villes et, à condition d'avoir obtenu l'accord de l'autorité municipale, elles faisaient aménager un théâtre provisoire dans un jeu de paume ou une cour d'auberge, ou jouaient sur la place publique à la belle saison. La « troupe royale » de [Gros-Guillaume](#) et Bellerose obtint en 1629 de s'installer pour trois ans à [l'Hôtel de Bourgogne](#). Les premiers théâtres ne furent édifiés en province qu'à la fin du XVIIe siècle. En Angleterre, où le premier théâtre ne fut construit, dans un faubourg de Londres, qu'en 1576, une loi de 1572 assimilait les acteurs aux vagabonds, passibles de flagellation publique, du pilori, voire d'emprisonnement, « s'ils n'appartenaient pas à un baron de ce royaume ».

L'abolition des privilèges, en 1791, permit non seulement aux entreprises théâtrales de se multiplier à Paris mais à des troupes de s'implanter en province. La réglementation rétablie dès 1806 (statut du théâtre provincial) et aggravée en mai 1815 (règlement sur les théâtres départementaux) réduisait le nombre des troupes stationnaires dans les villes et des troupes ambulantes dans les « arrondissements de théâtre ». Le décret du 6 janvier 1864, restaurant la « liberté de l'industrie théâtrale », favorisa l'essor des tournées. La plupart s'appliquaient à exploiter, en France et à l'étranger, les succès parisiens. Mais la recherche du profit les entraînait le plus souvent à engager à prix d'or une vedette – les sociétaires de la [Comédie-Française](#) ne dédaignaient pas cette source de revenus – et à l'entourer d'acteurs de hasard. Les pièces étaient présentées dans les décors passe-partout trouvés dans le magasin de chaque théâtre. Néanmoins ces tournées parisiennes concurrençaient durement les activités des troupes résidentes. Quant aux troupes ambulantes, elles connaissaient une existence de plus en plus précaire. Le nom de l'une d'entre elles, la tournée Chichois, est passé à la postérité pour désigner une entreprise minable.

Une organisation bien rodée

À ces représentations occasionnelles, des entrepreneurs avisés opposèrent l'organisation de cycles réguliers de spectacles justifiant dans chaque ville un [abonnement](#) (qui assurait une certaine sécurité d'exploitation). Ainsi les Galas Charles Baret, fondés en 1880, et les Galas Karsenty, fondés en 1920, associés, à partir de 1965, aux Productions Georges Herbert. Ceux-ci avaient consenti un réel effort, notamment par le biais de coproductions, pour s'assurer la distribution ainsi que les décors et les costumes de la création à Paris des ouvrages qu'ils présentaient, la saison suivante, en province. Mais leurs spectacles ne peuvent « faire leurs frais » que dans les plus grands théâtres. N'oublions pas l'expérience du Théâtre national ambulant de [Gémier](#). Des tourneurs se consacraient aux villes d'eaux et stations balnéaires pendant la saison, jouant dans les casinos, astreints à organiser des spectacles pour obtenir l'autorisation des jeux. D'autres se vouaient aux spectacles classiques à

l'intention des publics scolaires ; le pire y était plus fréquent que le meilleur. Citons pour mémoire les théâtres [forains](#), entreprises familiales, jouant à la cane (au canevas) ou à la broche (d'après une brochure) un répertoire de mélodrames et de farces militaires, et dont certains visitaient encore les gros bourgs et petites villes dans les années cinquante. Des lendemains de la Première Guerre mondiale jusqu'à ce que soit lancée, à partir de 1947, la politique de décentralisation dramatique, l'activité théâtrale en province a été essentiellement assurée par les tournées apportant « les miettes tombées de la grande table de Paris » (Gaston Baty).

Dans le sillage de cette politique qui avait révélé l'existence d'un public latent, plus large et différencié que celui des tournées traditionnelles, le mouvement de développement culturel a entraîné la construction, jusque dans les localités relativement modestes, de salles de spectacles mieux conçues que les édifices dits « polyvalents » (spectacles, mais aussi sports, bals, noces et banquets), à la mode dans les années soixante, et qui n'étaient, en fait, propres à rien. L'activité de ces nouveaux établissements, qu'ils soient cofinancés par l'État ou seulement par des collectivités territoriales, s'est organisée selon une politique particulière à chacun d'eux. Où les tournées traditionnelles n'ont pas trouvé leur place. D'autant que la prolifération, sur l'ensemble du territoire, des compagnies théâtrales, offre désormais un choix considérable. Une soixantaine d'entreprises de tournées théâtrales subsistent, mais elles ne peuvent plus guère exercer leur activité qu'à la demande. Ce qui entraîne d'ailleurs (comme pour les compagnies) des calendriers discontinus et des itinéraires incohérents qui grèvent leurs budgets.

Le statut de la Comédie-Française lui impose de « faire des tournées en France et à l'étranger ». Les coûts de production sont tels, aujourd'hui, que la tournée est souvent indispensable aux entreprises, même subventionnées, pour amortir raisonnablement leurs investissements. D'autant que le déficit d'exploitation y est pris en charge par les structures d'accueil (Maisons de la culture, Centres d'action culturelle, devenus [Scènes nationales](#), Scènes conventionnées...) ou compensé par des subventions municipales. Quant aux compagnies qui ne disposent pas d'un théâtre à demeure, la tournée reste leur seul moyen de se produire.

Divers organismes ont été mis en place par l'État pour faciliter la circulation des spectacles. L'Office national de diffusion artistique ([ONDA](#)) accorde des aides financières aux structures d'accueil pour des spectacles qu'il a sélectionnés. CulturesFrance (ex Association française d'action artistique, 1 bis avenue de Villars, 75007, Paris), qui relève du ministère des Affaires étrangères, organise et finance, dans le cadre des échanges culturels, des tournées françaises à l'étranger [voir [État et théâtre](#), relations extérieures].

Rédacteur(s)

[G. GOUBERT](#)

Édition Bordas, 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Technique et créateurs techniques](#)

Zone(s) géographique(s) : France

Période(s) : Moyen âge Renaissance 17ème siècle 18ème siècle 19ème siècle
20ème siècle 21ème siècle

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Scarron (P.) Molière Gros-Guillaume Bellerose Gémier (F.)

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-tournee>